

ETUDE HISTORIQUE

II

(Suite)

En 1840, les deux Canadas furent réunis de nouveau en vertu d'une loi passée par le parlement anglais. Les deux provinces qui avaient eu, sous l'ancienne constitution, chacune leur assemblée délibérante et leur conseil législatif, n'eurent droit ensuite qu'à un seul conseil législatif, dont les membres étaient encore nommés par la Couronne, et à une chambre formée d'un nombre égal de députés pour les deux provinces. Cette nouvelle constitution accordait la responsabilité du conseil législatif envers la chambre, chose pour laquelle les Canadiens avaient combattu depuis longtemps.

Kingston fut d'abord choisi comme capitale et ensuite Montréal. Après 1849, les députés se réunirent alternativement à Toronto et à Québec.

Le Bas-Canada, en acceptant l'union, fut obligé de payer les dettes faites par le Haut-Canada. Comme ces dettes étaient considérables, cette obligation fut fort mal vue.

Une ère de prospérité suivit l'Union. La construction des canaux et des chemins de fer se poursuivit plus activement. L'agriculture se développa davantage ainsi que l'exploitation des mines.

La colonisation reçut une forte poussée en avant par l'abolition de la tenure seigneuriale et la vente de la réserve des terres du clergé protestant, le produit de la vente de cette réserve étant donnée aux municipalités.

Les municipalités, régies jusque-là par des commissaires ou les cours de justice, obtinrent leur autonomie par l'adoption du droit municipal.

L'abolition des droits de douane sur plusieurs marchandises et la signature du traité de commerce avec les Etats-Unis, en 1854, donnèrent un nouvel élan à l'industrie.

En 1849, le parlement vota une loi pour indemniser les personnes ayant souffert des dommages pendant la rébellion de 1837. Cette loi souleva beaucoup de mécontentements parmi la popula-